

AVENANT N° 2 AUX REGLES PARTICULIERES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD

ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

• Catégorie S4 :

Les épreuves sont ouvertes à tous types de motocycles solo 85 2T et 150cc 4T. Les pilotes devront avoir entre 10 et 15 ans et être titulaires du guidon d'or pour les pilotes âgés de 10 et 11 ans et du CASM pour les pilotes à partir de 12 ans.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2003). Licences admises : NJ, NCO et **LJA1**.

Un classement séparé sera réalisé pour chaque cylindrée.

Fait à Paris, le 23 mai 2018